



20 MAI 2015

N°...32.....DMP/24.

A

Mesdames et Messieurs les pharmaciens responsables  
des Etablissements Pharmaceutiques Industriels

**Objet :** Révision de PPV suite au renouvellement quinquennal de l'AMM.

Dans le cadre de l'application l'article 14 du Décret n°2-13-852 relatif aux conditions et modalités de fixation des PPV des médicaments fabriqués localement ou importés, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire parvenir le Benchmark (y compris le pays d'origine) des princeps dont l'AMM a été renouvelée en 2015 et ce dans les brefs délais.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées. *ps*

Pour le Ministre et P.O  
Le Directeur du Médicament  
et de la Pharmacie  
DR BOUAZZA OMAR

